



Comment passer de l'amiable au juridique

Par **Darius3**, le **28/02/2013** à **20:40**

Bonjour,

mon bailleur a manifesté des fautes de 2 sortes:

___des fautes sur les réparations du logement meublé

___des fautes sur son comportement qui est à l'écart du Code Civil: par exemple venir frapper à ma porte à 20h15 avec des insultes à haute voix. Le bailleur doit assurer la jouissance tranquille du logement, et d'abord par son comportement.

Le bailleur est convoqué à la Mairie par la Direction des affaires juridiques. Il ne sera question que des réparations. Je veux continuer sur le plan juridique. Que faire ?

Merci de votre lecture et de vos conseils.